

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 6

Artikel: Problèmes et perspectives de la Bundeswehr
Autor: Schneider, Fernand-Thiébaut
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes et perspectives de la Bundeswehr

I. INTRODUCTION

De création récente, née dans des conditions très particulières, la Bundeswehr est profondément différente des autres armées atlantiques.

En effet, elle ne saurait être facilement comparée à ces dernières, fruits d'une longue évolution qui a permis à chacune d'elles de s'adapter, progressivement et continuellement, à l'esprit du temps et aux nécessités de la défense nationale du moment. Elle a été créée *ex nihilo*, dix ans après une immense défaite, dans laquelle l'Allemagne avait perdu jusqu'à sa souveraineté. Elle a constitué alors à la fois un privilège et une servitude pour la République fédérale, autorisée à se réarmer, mais admise à l'Alliance atlantique sur un mode mineur, notamment par l'interdiction de posséder l'arme majeure et l'obligation d'intégrer ses forces au commandement de l'OTAN.

Sur le plan intérieur également, la Bundeswehr naissait dans les douleurs de l'enfantement, car une fraction importante de la population, devenue antimilitariste, accusait ses anciens chefs militaires de leur obéissance désastreuse au chef désormais honni. Elle leur imputait une grande part de responsabilité dans l'évolution qui avait conduit à l'effondrement.

Dans ces conditions, l'armée nouvelle devait être autre chose que l'ancienne Wehrmacht. Le soldat de la jeune République fédérale devenait de ce fait, dans l'esprit des responsables du réarmement — surtout de hauts fonctionnaires — essentiellement le « citoyen en uniforme ». Or, Clausewitz nous a appris, il y a fort longtemps, que la guerre, donc l'armée, avait sa « grammaire » propre, dont les règles sont à respecter par le pouvoir politique. Mais, dans la définition du nouveau militaire allemand, par la loi fondamentale — c'est-à-dire la Constitution provisoire — les droits du citoyen en uniforme ont été décrits avec un libéralisme peut-être excessif à certains égards. Non seulement les membres de la Bundeswehr jouissent d'une liberté d'expression inconnue de leurs camarades des autres pays, mais ils possèdent le droit syndical et celui de faire partie d'une formation politique. On a même publié, dans un

journal, la photographie d'un soldat arborant l'insigne du nouveau parti communiste allemand. Certes, le port de cet emblème était condamnable, mais l'inscription à ce P.C. était parfaitement légale.

Il y a donc une différence entre le militaire de la Bundeswehr et le citoyen-soldat, tels que se l'imaginent, par exemple, les pays nordiques ou la Suisse. Le ressortissant helvétique réalise mieux que l'Allemand de l'Ouest l'idéal du Cincinnatus moderne. En entrant dans la caserne, il laisse en quelque sorte ses droits civiques au vestiaire pendant toute la durée de sa présence sous les armes. Il est tantôt citoyen à part entière, tantôt soldat. Il sait même passer sans autre inconvénient, pendant une période, sous les ordres de son subordonné civil, si ce dernier détient un grade militaire supérieur au sien.

En République fédérale, on n'en est pas encore là. Alors que le Suisse est tantôt citoyen conscient et organisé, tantôt militaire total, le membre — appelé ou professionnel — de la Bundeswehr, de par la loi, devrait être simultanément l'un *et* l'autre.

Il y a là une petite adaptation à réaliser. En attendant, l'armée fédérale présente certains maux, auxquels il faudra bien porter remède, mais dont l'importance est souvent exagérée par la presse. La grande réforme qu'envisage M. Schmidt, le ministre de la Défense, va d'ailleurs en ce sens, tout en visant à conserver son caractère démocratique à l'appareil militaire allemand.

II. LES MAUX DONT SOUFFRE LA BUNDESWEHR

Avant de les évoquer, il convient de souligner le fait qu'au cours des exercices atlantiques la Bundeswehr apparaît toujours comme une armée efficace. Mais, dans la vie de chaque jour, elle souffre actuellement de certaines déficiences, auxquelles le ministre de la Défense voudrait porter remède.

D'abord, elle connaît — mais à ce point de vue d'autres armées ont des soucis du même ordre — des *difficultés financières*.

L'impasse du budget militaire ouest-allemand

Les crédits actuels sont insuffisants pour l'obtention des résultats envisagés. En effet, l'amélioration de la condition militaire, qui sera

traitée dans la suite de notre étude, a obligé le ministre à opérer un transfert de sommes importantes au profit des dépenses de personnel, donc au détriment du matériel primitivement prévu.

Il était même question, ces temps derniers, d'une nouvelle réduction, à laquelle s'est opposé M. Schmidt. Mais le mal n'est pas seulement provisoire. En effet, les plans établis prévoient pour les années à venir des taux d'accroissement insuffisants:

pour 1972: 3,6 % seulement, avec un budget de 22,7 milliards de DM
pour 1973: 1,4 % seulement, avec un budget de 23 milliards de DM
pour 1974: 3,5 % seulement, avec un budget de 23,8 milliards de DM.

Ces chiffres sont éloquents, si l'on considère l'augmentation consentie pour le budget total:

pour 1972: 8,5 %
pour 1973: 8,3 %
pour 1974: 8 %

En somme, la part des crédits militaires passerait de 21 % (1972) à 18,7 % du budget global, en 1974.

Les experts militaires allemands n'ont aucun mal à souligner l'impossibilité dans laquelle se trouverait l'Allemagne de faire face à ses obligations militaires sur les plans national et atlantique:

1. Du fait de la *nécessité de procéder à une amélioration sensible de la condition militaire*. D'où un retard dans les plans d'équipement et d'armement de la Bundeswehr.

2. A cause de *l'augmentation inévitable de la contribution allemande à l'effort commun* des nations européennes de l'OTAN. Les gouvernements en cause ont accepté, en effet, en contrepartie de la présence militaire américaine maintenue, de fournir des crédits accrus à la défense atlantique.

3. En raison tant des dépenses supérieures résultant des masses salariales accrues que de l'augmentation des coûts, les *frais de fonctionnement* de la Bundeswehr passeront de 15,2 % en 1970, soit 13,3 milliards de DM, à 14,5 milliards de DM en 1971, c'est-à-dire subiront une augmentation de 13,3 %.

4. Quant aux *dépenses d'investissement*, diminuées de 8,8 % en 1970, elles s'accroîtront, au contraire, de 8,8 % en passant de 6,6 à 7,4 milliards de DM en 1971.

Dans ces conditions, bien des Allemands s'interrogent sur l'avenir de leurs forces armées.

Le problème des réserves

Les réservistes allemands font valoir qu'ils sont traités en « enfants pauvres ». Certes, le Livre blanc de 1970 déclarait: « Le ministre fédéral de la Défense se préoccupe d'un nouveau concept pour l'utilisation et l'engagement des réservistes. » Et un projet en ce sens était annoncé.

En attendant, il s'est constitué une « Fédération des réservistes de la Bundeswehr ». Sous la direction de son chef, M. Rudolf Woller, elle a publié une brochure qui envisage la défense du territoire allemand dans l'hypothèse d'un immense « coup de main », opéré à l'aide d'unités de l'Est, rassemblées à l'occasion de prétendues manœuvres de l'Organisation du Pacte de Varsovie.

Bénéficiant du concours d'officiers des trois armées — chargés de l'étude de la mise sur pied d'une milice dans le cadre de la Bundeswehr — elle fait valoir que l'Allemagne fédérale n'est nullement préparée à assurer sa défense dans l'éventualité d'un nouveau « coup de Prague ». Il est certain que, dans le cadre de la riposte massive — doctrine de l'OTAN des débuts — une milice complétant les forces permanentes n'entrant pas en ligne de compte. Il n'en est plus de même avec l'actuel concept de la « flexible response ».

En effet, avec tout le jeu des escalades, conventionnelles et nucléaires, les armées de campagne seraient dans l'impossibilité de prendre à leur actif la protection des points sensibles et des communications, ainsi que toutes les autres missions de la défense opérationnelle, sur l'ensemble du territoire, en dehors du front de combat. Or, c'est en dehors de ce dernier que se situe essentiellement l'emploi utile de la milice envisagée, qui peut faire appel aux quelque 1,5 million de réservistes de l'Allemagne de l'Ouest. Dans ces conditions, la Fédération de M. Woller demande la mise sur pied des formations nécessaires à la D.O.T.¹, afin de compléter utilement l'action de la Bundeswehr et des forces alliées.

¹ Défense opérationnelle du territoire.

Les « scandales » de la Bundeswehr

D'abord, le *nombre des désertions a sensiblement augmenté* en 1970. En juillet 1970, l'inspecteur général de la Bundeswehr déclarait que leur chiffre était supérieur d'un tiers à celui de 1969. Le cas le plus spectaculaire avait été celui du commandant Kruse, alors professeur de tactique dans une école militaire et qui s'était enfui en Allemagne de l'Est.

Egalement, la Bundeswehr compte sans doute le plus *grand nombre de vols d'armes* de toutes les armées atlantiques d'Europe. A vrai dire, les militaires ne sont pas seuls à garder les dépôts. Afin de ne pas faire perdre de temps à la troupe, celle-ci est suppléeée dans le service de surveillance par des employés civils. Mais il semble que le personnel consacré à cette tâche soit insuffisant. D'après les déclarations du ministre de la Défense, quelque 7 000 soldats, plus de 4 000 gardiens civils et près de 2 000 chiens veillent chaque nuit sur les installations de la Bundeswehr. Ce service est-il mal fait ou insuffisant? Toujours est-il que les vols deviennent réguliers.

Le cas le plus commenté a été, en 1967, l'affaire du Sidewinder, fusée dérobée avec la complicité d'un sous-officier pilote, puis démontée et expédiée à Moscou, à l'adresse d'un « ingénieur Schmidt », dans une caisse portant l'inscription « pièces de machine ».

Depuis, les vols d'armes sont devenus chose courante. En trois ans, plus de 100 de ces délits ont été signalés en Basse-Saxe: 38 pistolets avaient été volés dans une caserne de Hambourg en 1967, et, à Buxtehude, 14 pistolets et 4 pistolets mitrailleurs. En octobre 1970, c'était l'affaire la plus importante depuis des années: 87 pistolets, 18 pistolets mitrailleurs et 2 mitrailleuses furent enlevés près de Starnberg.

Enfin, un scandale légal, c'est celui des *objecteurs de conscience*. Il faut reconnaître que la législation allemande est particulièrement libérale à ce point de vue. Elle affirme: « Nul ne peut être contraint au service armé contre sa conscience ».

Forts de cette possibilité accordée par la Constitution, 19 000 appelés ont revendiqué le statut des objecteurs de conscience en 1970. En bref, un sur dix incorporés, puisque 170 000 jeunes du contingent avaient été admis au service.

Certes, cette augmentation du nombre des réfractaires au métier militaire proprement dit peut s'expliquer par un désir d'échapper à l'incor-

poration, en raison du volume limité des places disponibles dans les « services de remplacement ». En effet, 5 000 postes seulement étaient offerts à ce titre. Mais M. Iven, le responsable en la matière, s'efforce de trouver des emplois supplémentaires — 7 000 — dans les formations de pompiers professionnels, dans le Service des postes, dans les Chemins de fer fédéraux notamment.

Mais il faut signaler aussi la propagande actuellement entreprise dans divers milieux — religieux en particulier — pour inciter les jeunes appelés à refuser le service armé. Le gouvernement fédéral a critiqué vivement un syndicat (I.G. Farben) d'avoir présenté un film, « Ton droit de refuser le service armé », dans lequel il était dit du soldat appelé : « Il est invité à défendre les libertés démocratiques et les droits fondamentaux dont il est pratiquement privé le jour même de son incorporation. Ensuite le jeune citoyen apprendra la haine de l'ennemi et la mort sur commande. »

La section militaire du syndicat des Services publics a demandé aux responsables de l'I.G. Farben de retirer le film incriminé. Il n'en demeure pas moins que cette propagande dénote un esprit hostile à la Bundeswehr.

Celle-ci souffre aussi d'une certaine *inégalité des citoyens devant le service militaire*. Les journaux ont souvent réclamé la « Wehrgerechtigkeit », la justice dans l'obligation militaire. En effet, seulement 60 % des jeunes du contingent étaient effectivement incorporés. D'abord, les médecins ne reconnaissaient que les plus forts des conscrits comme « aptes » au service. Les « moins aptes » échappaient à l'appel sous les drapeaux. Quant aux étudiants, ils s'efforçaient d'obtenir des sursis suffisants pour finalement dépasser l'âge d'incorporation. C'est à ces abus que tente de remédier en partie la réforme de M. Schmidt.

III. LES PROJETS DE RÉFORME DU MINISTRE FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE

Cette réforme s'imposait depuis longtemps. Notamment en raison de l'inégalité des citoyens devant le service militaire, que nous venons de signaler, et qui avait suscité un véritable malaise dans les rangs des jeunes. Une course aux sursis et exemptions, chez les uns, une profonde indigna-

tion, chez les 60 % des appelés incorporés, étaient les conséquences regrettables d'une réglementation antisociale.

Par ailleurs, la Bundeswehr souffrait d'un manque de recrutement: les vocations militaires sont peu nombreuses, notamment parce que le soldat ou gradé allemand ne trouve plus dans l'armée ce minimum de bien-être indispensable à la vertu, même chez le centurion moderne.

C'est à ce double aspect sociologique des actuelles difficultés des forces fédérales que M. Helmut Schmidt s'efforce de remédier.

Par conséquent, la réforme du ministre va porter avant tout sur deux points: la suppression de l'actuelle inégalité devant le service militaire; le problème de la condition et de la formation des professionnels et cadres de la Bundeswehr.

L'égalité des citoyens devant la loi militaire: la Wehrgerechtigkeit

La formule de M. Schmidt est ici la suivante: *un service moindre, mais accompli par un plus grand nombre d'hommes du contingent*. Une commission a donc été nommée pour formuler un projet en ce sens. Car l'intention de ramener le service à seize mois seulement a bien l'avantage de permettre l'incorporation d'une fraction plus importante du contingent, mais elle impose à la Bundeswehr des charges supplémentaires, notamment pour l'instruction de ce « plus grand nombre ». En somme, il s'agit là d'une question assez complexe. La commission a bien défini les données du problème à résoudre. Son rapport au ministre est basé sur les trois principes de la défense nationale allemande:

1. Sécurité reposant sur l'Alliance atlantique.
2. Fidélité de la République fédérale à ses obligations vis-à-vis de l'OTAN, donc maintien de la valeur combative actuelle de la Bundeswehr.
3. Réforme du système en vigueur qui, par ses inégalités, remet en cause le principe même du service militaire universel et, partant, porte atteinte à la sécurité allemande.

En conséquence, la Commission préconise les mesures suivantes:

1. Augmentation quantitative du contingent incorporé

C'est la contrepartie de la réduction du temps de service à seize mois seulement. Désormais, même les « aptes partiels » seront appelés sous les

drapeaux. En outre, la durée pendant laquelle l'incorporation reste possible passe de 7 à 12 ans. Bref, un citoyen reconnu apte au service est susceptible d'être convoqué de l'âge de 18 ans à celui de 30 ans. Ces mesures auront bien pour effet une incorporation de 75% des conscrits.

2. Avantages matériels à accorder aux hommes incorporés

Le prêt du soldat, actuellement de 4,5 DM, passerait à 5,5 DM. En cas d'affectation d'un homme du contingent à un poste normalement tenu par un militaire de carrière: attribution d'un supplément mensuel de 100 DM, dès que l'exercice de cette fonction dépassera quatre semaines.

3. Avantages supplémentaires aux militaires « à temps »

En particulier, une prime de 2000 DM sera versée pour un engagement de 22 mois. En outre, dès l'incorporation, une solde sera payée au jeune engagé, au lieu du prêt des hommes du contingent. Une exemption d'impôt est prévue pour la prime de 4000 DM perçue pour un engagement de 4 ans, ainsi qu'une bourse d'un an pour le perfectionnement professionnel lors du départ de l'armée.

4. Simplification de l'instruction de base

Elle est réduite de 6 à 4 mois, mais elle sera désormais plus spécialisée. De cette manière, le jeune incorporé sera, comme auparavant, disponible pendant une année complète pour l'OTAN.

5. Mesures diverses

Elles concernent notamment les objecteurs de conscience, pour lesquels des postes supplémentaires seront prévus, en particulier dans la protection civile, dans la police. Eventuellement, des facilités pour l'inscription dans les facultés seraient accordées aux militaires ayant accompli leur temps de service.

Telles sont les lignes générales des dispositions proposées par la Commission chargée de l'étude de l'ensemble des problèmes posés par la

réduction du service militaire à seize mois. Mais le ministre a prévu également toute une série de réformes, afin de favoriser le recrutement des officiers et sous-officiers de la Bundeswehr.

IV. LA GRANDE RÉFORME DE M. SCHMIDT: LA FORMATION DE CADRES POLYVALENTS

Elle est justifiée à la fois par la crise de recrutement dont souffre actuellement la Bundeswehr et par la « mouvance » des armées de notre société moderne. Car la structure et les missions précises de ces dernières doivent être constamment repensées en fonction, non seulement de l'évolution technologique, mais aussi d'une situation géopolitique changeante.

Une incertitude profonde pèse désormais sur l'avenir des jeunes qui veulent embrasser la carrière des armes. Celle-ci — toujours moins attrayante sur le plan matériel que celle du « civil » de même niveau social et intellectuel — devient parfois précaire. En outre, dans les conditions du moment, un cadre militaire n'est plus assuré des perspectives de carrière qui s'offraient à ses aînés. Et le volume des officiers et sous-officiers est éminemment fluctuant, pour des raisons politiques, militaires et techniques, impossibles à évaluer à long terme. Tantôt les futurs militaires verront apparaître des déficits considérables dans l'encadrement de leur armée, tantôt une loi de dégagement les incitera à se « recycler » dans le secteur civil. En bref, l'officier de demain devra se préparer à une double carrière de Cincinnatus moderne, avec la constante aptitude de passer d'un état à l'autre.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré les directives du ministre fédéral de la Défense en chargeant, sous la direction du professeur Thomas Ellwein, une commission d'étudier le problème de la formation des officiers polyvalents que seront les futurs chefs de la Bundeswehr.

Les travaux entrepris ont abouti à des propositions concrètes.

Propositions de la Commission Ellwein

Elles prévoient:

1. *Pour tous les officiers*, « à temps » ou de carrière:
 - *une formation de deux ans un quart*, pour la préparation aux fonctions de chef de section;
 - *un an trois quarts passés dans la troupe*.
2. *Pour les officiers à temps*:
 - la garantie d'*une place dans un établissement d'enseignement supérieur*;
 - *une indemnité suffisante pour des études de 6 à 12 semestres*, selon la durée du service accompli au moment du départ de l'armée.
3. *Pour les officiers de carrière*, après 5 ans de formation initiale — générale et militaire — et 12 ans de service:

Un choix:

 - soit un cours à l'*Akademie der Streitkräfte*;
 - soit le détachement dans un *établissement d'enseignement supérieur* (pendant 2 ans à 2½ ans);
 - soit le service dans la *troupe*, mais avec passage par un *cours d'officier supérieur*.
4. *Pour tous les officiers de carrière colonels ou âgés de 40 ans*:
 - Après sélection seulement: études à la *Bundesverteidigungsakademie* (1½ an pour les futurs grands chefs).

En fait, la réalisation d'un tel programme rencontre de nombreuses difficultés. Le spécialiste von Raven fait ressortir, dans « *die Welt* », que, du fait des milliers d'officiers absorbés par leurs cours successifs, on serait conduit à des suppressions d'unités, et après quatorze années de fonctionnement du système proposé, à celle de la valeur de deux divisions.

En outre, des crédits supplémentaires seraient nécessaires, notamment pour la rétribution des professeurs de l'enseignement supérieur prévu. Et, si la *Bundeswehr* devait être à l'avant-garde de l'éducation nationale en Allemagne, c'est le budget d'un autre ministère qui aurait à fournir les crédits. Mais le ferait-il?

De toute manière, avec la réforme envisagée par le professeur Ellwein, le ministre de la Défense aurait le choix entre deux inconvénients: ou bien admettre la réduction des cadres détenant un emploi, ou bien demander des crédits supplémentaires. Deux solutions également impensables dans les conditions du moment.

Nous avons cité le cas des officiers de la Bundeswehr. Un problème du même ordre se pose pour les sous-officiers, que le commandement voudrait faire bénéficier notamment d'une formation de la « promotion du travail ».

V. CONCLUSIONS

Il est incontestable que la Bundeswehr est confrontée avec des problèmes graves, plus nombreux encore que ceux des autres armées ouest-européennes. Des réformes s'imposaient donc. Et M. Schmidt a fort opportunément mis sur pied des commissions pour élaborer les projets relatifs à la restructuration des forces armées fédérales et la future formation de leurs cadres.

Certes, les idées-forces du ministre étaient séduisantes et elles correspondaient bien au mal à conjurer. Mais leur réalisation reste problématique, à cause de son coût. Car si la discipline fait bien la force des armées de toujours, l'argent restera aussi le nerf de la guerre de tous les temps, surtout si le Cincinnatus de demain doit prélever le temps de ses études « polyvalentes » sur ses années de service...

Le propre de l'homme d'Etat, disait Richelieu (?), est de choisir entre des inconvénients. L'on ne peut donc que souhaiter à M. Schmidt de trouver le meilleur compromis pour résoudre, le moins mal possible, le difficile problème de la nouvelle structure et du futur encadrement de la Bundeswehr, afin de conserver à celle-ci la « valeur combative » qu'en dépit de toutes ses impasses signalées, il faut bien lui reconnaître en toute justice.

Colonel Fernand-Thiébaut SCHNEIDER